

- Le problème que pose l'afflux des réfugiés atteint, selon le rapport annuel de 1995 de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge, des limites inacceptables<sup>15</sup>. Dans le monde, 1 personne sur 122 a fui son pays en 1994. On dénombrait 1 million et demi de réfugiés en 1960, 2 millions et demi en 1975 et 11 millions en 1985. Provoquée par un nombre croissant de conflits ethniques et de guerres civiles, l'arrivée massive de réfugiés a signifié en 1994, selon les statistiques compilées par la Fédération ainsi que par le Haut-commissariat aux réfugiés de l'ONU, l'expatriation de 23 millions de personnes et le déplacement interne de 25 millions d'autres pour un total de 48 millions. Cette tendance, qui croît dramatiquement avec les années, aggrave les conflits tout en exerçant une pression supplémentaire sur la capacité des États, principalement occidentaux, d'acheminer de l'aide humanitaire et de recevoir ou d'installer une diversité encore plus grande de réfugiés. Les États-Unis, par exemple, reçoivent chaque année environ 1,2 million d'immigrants illégaux, un nombre qui engendre des revenus de plus de 3 milliards de dollars pour les organisations illicites qui gèrent ce « commerce »<sup>16</sup>.
- L'augmentation du trafic des stupéfiants et, en général, de la criminalité transfrontalière constitue un problème de sécurité nouveau et grave<sup>17</sup>. Ce trafic et cette criminalité violent toute forme de souveraineté nationale et échappent largement au contrôle politique de l'État. Qu'il s'agisse de la contrebande de matériels fissiles (4 incidents sérieux en 1994); du trafic de stupéfiants (une entreprise qui rapporte environ 250 milliards de dollars à ses organisateurs) ou du blanchiment d'argent (500 milliards de dollars qui transitent illégalement à travers le monde), ces problèmes sont tels pour les pays développés qu'ils doivent coopérer. La Conférence internationale ministérielle de Naples sur la criminalité transnationale, tenue en novembre 1994, l'a bien reconnu. Dans les pays en voie de développement, ces activités constituent également une menace à la sécurité dans la mesure où elles contribuent à accroître l'instabilité des sociétés et des systèmes politiques.
- La dégradation marquée de l'environnement représente un autre aspect non militaire de la sécurité qui reçoit de plus en plus d'attention<sup>18</sup>. La sécurité est menacée à long terme par une détérioration prononcée des conditions d'existence qui suffisent au bien-être et à l'activité économique de tous les êtres humains. Le ministre suédois de la Défense inaugurait, en juin 1995, le premier colloque international, sous les auspices de l'OTAN et de l'ONU, sur la participation des militaires à la protection de l'environnement, en demandant: «À quoi sert-il de défendre la paix, la liberté, la démocratie et le bien-être, si les conditions de vie et de santé sont menacées<sup>19</sup>». Les militaires sont davantage engagés dans des